

La constitution

Des voix: Bravo!

M. Clark: Voilà pourquoi nous avons en ce moment la base d'une entente.

Quant au chef du seul gouvernement provincial du même parti que le ministre de la Justice, le premier ministre de la Saskatchewan, il a déclaré qu'il juge lui aussi acceptable la formule d'amendement de Vancouver. Voilà les faits et si le ministre de la Justice a le moindre respect pour la vérité ou le système fédéral, il devrait l'admettre et agir en conséquence.

Des voix: Bravo!

M. Clark: La volonté du Parlement étant alors aussi claire que possible, si les députés veulent oublier leurs allégeances partisans et voter en faveur de cet amendement, la volonté des premiers ministres étant elle aussi manifeste, nous pourrions arrêter sans délai les détails de la formule de Vancouver, dont je parlerai tout à l'heure. Nous pourrions alors nous occuper des amendements qui nous permettront de commencer immédiatement à modifier notre constitution, ici même, chez nous. Si cela se produit, si les députés, s'élevant au-dessus des considérations partisans, sont disposés à accepter cette motion qui permet à la Chambre des communes de rapatrier notre constitution aujourd'hui même avec une formule d'amendement acceptable, alors je pense que nous pourrions nous mettre à la tâche sur le champ, cette semaine. Au lieu de nous voir imposer une motion de clôture qui divisera le pays, nous pourrions dès cette semaine convoquer des réunions de fonctionnaires pour discuter de toute la gamme des amendements que les Canadiens désirent.

● (1520)

Le président des premiers ministres, M. Lyon, a laissé entendre que d'autres réunions seraient utiles, que nous ne devrions pas laisser sombrer dans l'échec tout le travail qui s'est fait cet été, ni permettre que l'échec de la conférence de septembre entraîne celui de la réforme constitutionnelle. Il a dit que d'autres réunions devraient être tenues, que d'autres discussions devraient avoir lieu. Combien plus fructueuses ces réunions et ces discussions seraient si elles se tenaient dans un climat d'entente non seulement sur le rapatriement de notre constitution, mais aussi sur une formule d'amendement. Et cette entente existe. Oui, elle existe.

M. Chrétien: C'est faux.

M. Clark: Tous les premiers ministres ont accepté la formule en principe. Le ministre de la Justice dit que c'est faux. Peut-être son patron, le premier ministre, n'est-il pas d'accord, lui, mais tous les premiers ministres provinciaux le sont. Chacun d'entre eux est disposé à accepter cette formule et à s'en servir pour rapatrier la constitution canadienne.

M. Chrétien: Non, non, c'est faux.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si le climat est bon, nous pourrions nous entendre sur la réforme constitutionnelle. S'il ne l'est pas—et je pense que le risque est grand que le climat se détériore gravement à ce sujet, comme au sujet de l'énergie et d'autres questions—, alors nous ne parviendrons à aucune entente, même dans le cas des amendements les plus mineurs. Et cela compromettrait dangereusement le processus et la promesse de réforme constitutionnelle dans notre pays. Si cette motion est adoptée, si nous pouvons rapatrier notre constitution avec la formule de

Vancouver, alors nous aurons l'élan voulu, nous aurons les moyens nécessaires pour convenir d'amendements canadiens à la constitution canadienne, ici même, au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous n'avons pas cessé, depuis la fin de la conférence des premiers ministres, de préconiser cette approche: rapatriement avec formule d'amendement basée sur le consensus de Vancouver et modification au Canada, par des Canadiens, de la constitution canadienne. A notre avis, c'est indubitablement là le moyen de faire de la réforme constitutionnelle une source d'unité parmi les Canadiens et non une source de division, car les Canadiens seront divisés—ils le sont déjà—au sujet de la résolution constitutionnelle actuellement proposée par le gouvernement.

Nos vus sur les dangers que la résolution proposée fait courir au fédéralisme sont bien connues et nous avons la ferme intention de continuer à les exposer aussi vigoureusement que nous le pourrions. Si une motion de clôture devait permettre de nous bâillonner ici, au Parlement, nous défendrons notre cause devant nos concitoyens, dans tout le pays. La majorité des provinces conteste actuellement devant les tribunaux la constitutionnalité de cette proposition. Il ne s'agit pas de quelques provinces, mais bien de la majorité d'entre elles. Les premiers ministres s'attaquent aux premiers ministres. Les fédéralistes québécois sont déchirés, à la plus grande joie et au profit exclusif des séparatistes de la province. Les Canadiens de l'Ouest et ceux de l'Atlantique sont révoltés à juste titre de voir leurs provinces traitées en régions de seconde et de troisième zone dans la formule modifiée de Victoria que le premier ministre leur propose.

Toutes les provinces craignent, avec raison, les dangers que fait courir au caractère essentiellement fédéral du Canada l'article 42 de la résolution, cet article qui permet à Ottawa de recourir à un référendum conçu, organisé et orchestré à l'échelon fédéral pour se passer totalement de l'avis du deuxième ordre de gouvernement. Nous entendons parler de multiples projets de référendums provinciaux. Dans quelle situation allons-nous nous retrouver lorsque différents paliers de gouvernement poseront différentes questions sur le même sujet aux mêmes gens et obtiendront des réponses différentes? A quoi cela mènera-t-il notre pays? A la confusion la plus totale, au chaos constitutionnel.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Et ce serait un chaos inutile, car nous avons là le moyen de nous entendre. Les Canadiens sont déterminés à rapatrier la constitution et nous disposons d'un moyen canadien de le faire avec la formule d'amendement de Vancouver. Il suffit pour cela que le parti libéral veuille bien s'élever au-dessus des considérations de partisanerie à courte vue pour appuyer ce principe et permettre aux Canadiens de rapatrier leur constitution. Pourquoi le parti libéral s'oppose-t-il à ce que le rapatriement se fasse cette semaine même? Pourquoi le parti libéral rejette-t-il une formule d'amendement agréée par tous les premiers ministres? Pourquoi le parti libéral veut-il empêcher la population canadienne de rapatrier sa constitution pour que nous puissions l'amender et nous en servir chez nous? Pourquoi ce refus et cette opposition? Il n'y a vraiment aucune raison à cela. Tous devraient plutôt être déterminés à agir tout de suite pour rapatrier notre constitution d'une manière qui nous permette de nous en servir au Canada.